

REPONSE DE MARIA GUIDICELLI  
CONSEILLERE EXECUTIVE  
A LA QUESTION POSEE PAR MME JOSETTE RISTERUCCI  
AU NOM DU GROUPE  
« ELU(E)S COMMUNISTES ET CITOYENS DU FRONT DE GAUCHE »

OBJET : Mise en place des assises de l'accès aux soins

Madame la Conseillère,

L'accès aux soins est comme vous l'avez justement souligné une des préoccupations principales de la population de l'île.

D'ailleurs, dans un questionnaire réalisé à l'occasion des travaux sur le PADDUC, les corses ont estimé à 85% qu'il est prioritaire de faciliter l'accès aux soins sur tout le territoire.

C'est dire l'importance que les corses accordent aux questions de santé, qui comprennent également celles du médico-social, de la prise en charge des handicaps moteurs ou cérébraux.

Comme vous le rappelez également, l'Assemblée de Corse est parallèlement amenée à se prononcer sur le projet régional de santé, mis en place par l'Agence régionale de Santé, qui définit pour les cinq prochaines années les objectifs, priorités et stratégie de l'Agence régionale en matière de santé.

Nous y reviendrons lors de l'examen du PRS.

Cet avis de la Région doit être rendu dans un délai très court qui laisse peu de temps pour la concertation.

C'est pourquoi, je comprends parfaitement votre souhait de voir notre Collectivité s'investir concrètement sur l'organisation des soins de premier recours.

En effet, les caractéristiques de la Corse, sa démographie, l'isolement des territoires ruraux font apparaître des zones en difficulté qui risquent de devenir des déserts médicaux si aucune action rapide n'est entreprise.

La Collectivité Territoriale de Corse par ses compétences en matière d'aménagement du territoire, de transports, de maintien de l'équilibre territorial se doit donc d'intervenir afin de permettre un meilleur accès à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire régional.

C'est pourquoi, je souscris pleinement à l'idée de mettre en place des assises de l'accès aux soins. Ces assises pourraient se tenir durant le dernier semestre 2013.

Bien entendu, il ne s'agit pas de travailler seuls, mais d'élaborer avec l'ARS et l'Etat une politique cohérente au profit du bien commun. Pour ce faire, nous devons avant tout suivre de près l'évolution et la réalisation du PRS en y participant activement.

Une Instance Régionale de Pilotage a d'ores et déjà été créée entre l'Etat, l'ARS et la CTC. Sa vocation est précisément de travailler conjointement à la structuration de l'accès aux soins et notamment en milieu rural. Que ce soit par le biais de maisons de santé, par une meilleure coordination des professionnels médicaux et paramédicaux, par l'organisation de la permanence des soins, par l'incitation à l'installation de médecins en zones fragiles. Ces orientations partagées par notre assemblée permettront également de donner aux actions de prévention toutes leurs places dans les zones rurales.

Notre priorité est de permettre un accès à de soins de qualité pour tous et en tous points du territoire en privilégiant les personnes les plus fragiles (personnes âgées, handicapés, populations défavorisées, les jeunes dont les conduites à risque sont de plus en plus importantes).

Dans les prochains mois, Nous nous efforcerons donc d'entamer une large concertation au cœur des 8 territoires de santé afin de faire émerger des projets de développement territoriaux réalistes, partagés correspondants au mieux au besoin des intérêts locaux et aux attentes de ces territoires. Ceci en cohérence avec les actions du plan régional de santé dont nous suivrons ainsi sa mise en application, tout comme je n'oublie pas l'attention et l'exigence que nous devons avoir en terme d'allocations budgétaires prenant en compte les particularités de notre région.

Je vous remercie.